

Commune de BURLATS (Tarn)

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 4 décembre 2014 à 20 heures 30**

Etaient présents : Mmes : AZEMA-ETIEN-HERNANDEZ-LAKRICHI-MARTY-VIALATTE-VIRGILI-
MM. :ALBOUY-ENJALBERT-FLEURY-MARIOJOULS-PUECH-RAYNAUD-SERIEYS-

Absents excusés et représentés : Mmes JOLY et PETIOT-
MM. BENZAECHE-DIMILTA-FABRE

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Christine.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

En application de la délégation attribuée par le Conseil Municipal en date du 29 mars 2014, Monsieur le Maire décide de donner à bail à Madame MILLA Danielle le logement situé dans l'ancien presbytère de Lafontasse à compter du 15 octobre 2014 pour un montant mensuel de 385 €.

Election 5^{ème} adjoint

Suite à la démission de Monsieur RAYNAUD de son poste de 3^{ème} adjoint, il a été procédé à l'élection d'un nouvel adjoint. Sachant que les adjoints déjà en poste sont promus au rang supérieur, Madame VIALATTE a été élue 5^{ème} adjoint à l'unanimité

Indemnités de fonction Maire, Adjoint et Conseillers Municipaux délégués

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas modifier les indemnités de fonction attribuées aux élus, à savoir :

Indemnité du Maire :

Il bénéficiera d'une indemnité d'un montant correspondant à 39 % de l'indice brut 1015.

Indemnité du 1^{er} Adjoint :

Une indemnité correspondant à 16,5 % de l'indice brut 1015 lui sera accordée.

Indemnité des 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} Adjointes :

Une indemnité correspondant à 13 % de l'indice brut 1015 leur sera accordée.

Indemnité des Conseillers Municipaux bénéficiant d'une délégation :

Une indemnité correspondant à 6 % de l'indice brut 1015 leur sera accordée.

Les crédits correspondants seront prélevés à l'article 6531.

Décision Modificative

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide les virements de crédits suivants :

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Aménagt cœur de Lafontasse	2315-258	14 000 €		
Terrains nus			2111	3 000 €
Autres constructions			2138	1 000 €
Maçonnerie Collégiale			2313-224	10 000 €

Modification poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe

A la suite du départ de Mme LE BOZEC, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de porter le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe de 24 heures à 35 heures à compter du 1^{er} janvier 2015.

Concours du Receveur Municipal, attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire,
- d'accorder à Mademoiselle LAFAGE, l'indemnité de conseil ainsi que l'indemnité de confection de documents budgétaires au titre de l'année 2014.

Instruction de l'application du droit des sols

Suite au courrier de Mme la Préfète du Tarn qui indique que l'Etat ne mettra plus à disposition ses services pour l'instruction technique des permis de construire ou des déclarations préalables à la date du 1^{er} juillet 2015, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier cette mission à la Communauté de Communes Sidobre-Val d'Agoût.

Mise à disposition local ancien presbytère de Burlats

Suite à la demande de local sur la Commune par l'ADMR, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de mettre à disposition de l'association à compter du 1^{er} janvier 2015, le local situé dans l'ancien presbytère de Burlats qui sera partagé avec l'association de l'ADFI, précédemment bénéficiaire et qui accepte et dont les conditions seront stipulées dans la convention qui sera établie entre les différentes parties.

Acceptation de participations

Monsieur CABROL a déposé une demande de goudronnage en limite de sa propriété et propose de participer à ces travaux.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette participation ainsi que le principe de réaliser les travaux.

Contrat de prêt extension école des Vignals

Suite à la consultation lancée pour les besoins de financement relatif aux travaux d'extension de l'école des Vignals, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de La Banque Postale, pour un montant de 300 000 € sur 15 ans au taux de 2.13% et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

Recensement de la Population

Le recensement de la population devant se dérouler du 15 janvier au 14 février 2015, le Conseil Municipal décide de créer 4 postes d'agents recenseurs contractuels pour cette période.

Une indemnité brute de 1098 € sera versée à chaque agent recenseur pour la réalisation de la mission confiée.

Acquisition terrain aux Salvages

Afin d'élargir la voie qui conduit au hameau de La Massalarié, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir le terrain nécessaire appartenant à Mr et Mme ALBERT Paul à savoir une partie des parcelles cadastrées section AZ n°227, 229 et 190 d'une superficie approximative de 100 m² moyennant le prix de 10 € le m² et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant dont les frais (géomètre, notaire ...) seront supportés par la Commune.

Vente de terrain à Fontbonnette

...

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre à Monsieur PAGES Michel une partie de la parcelle cadastrée section AY n°247 située au lieu-dit « Fontbonnette » d'une superficie approximative de 60 m² pour un montant de 600 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant. Les frais (notaire, géomètre, ...) seront à la charge de l'acquéreur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.
